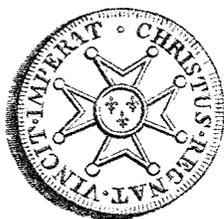




13 florins 4 sols.



15 florins 8 sols.

8 florins 14 sols.



10 florins 3 sols.

2 florins 5 sols.



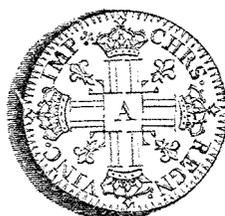
2 florins 12 sols 2 liards.

1 florin 2 sols 2 liards.



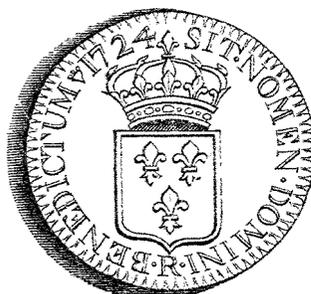
1 florin 6 sols 1 liard.

15 sols.



17 sols 2 liards.

2 florins 5 sols.



2 florins 12 sols 2 liards

1 florin 2 sols 2 liards.



1 florin 6 sols 1 liard.

15 sols.



17 sols 2 liards.

Si donnons en mandement à nos très-chers et féaux les chef, présidents et gens de nos privé et grand conseils, les chancelier et gens de notre conseil de Brabant, les gouverneur, président et gens de notre conseil de Luxembourg, les chancelier et gens de notre conseil en Gueldre, les président et gens de notre conseil en Flandre, les grand bailli, président et gens de notre conseil en Hainaut, les gouverneur, président et gens de notre conseil à Namur, le bailli de Tournay et du Tournais, l'écoutète de Malines, et à tous autres nos justiciers, officiers et sujets et à chacun d'eux en particulier et comme à lui appartiendra, qu'ils fassent incontinent publier et afficher ce notre présent placard partout, ès villes et lieux de leur juridiction, respectivement, où l'on est accoutumé de faire publications et affiches, et au surplus le fassent garder et observer selon sa forme et teneur : car ainsi nous plaît-il.

Donné en notre ville de Bruxelles, le 1<sup>er</sup> mars, l'an de grâce 1726, et de nos règnes : de l'Empire romain le quinzième, d'Espagne le vingt-troisième, et d'Hongrie et Bohême aussi le quinzième.

*Étoit paraphé DE BAILL. v<sup>t</sup>; plus bas étoit : Par l'Empereur et Roi, signé F. GASTON CUVELIER, et le grand scel de Sa Majesté imprimé en cire vermeille y étoit appendant à double queue de parchemin.*

(Imprimé sorti des presses d'Eugène-Henri Fricx, imprimeur de l'Empereur.)

---